

## Rapport de la Commission adhoc

### Chargée d'examiner le préavis municipal n° 04/2019

#### ZONE 30 Grand-Mont

#### Secteur du Grand-Mont – Aménagement d'une zone 30 km/h et équipement de la zone.

La commission désignée s'est réunie le 8 avril 2019 dans les locaux techniques de la commune du Mont. Après les recommandations d'usage de la présidente Mme Catherine Roulet, elle s'est constituée comme suit:

Président: Alain Chabloz

Membres: Marc Barraud

Alfred Belet

Ofelia DeGregorio

Sébastien Gallus

Sébastien Gremion

Monica Roulin

Jean-Marie Urfer

Rapporteur: Jean-Pierre Muller

Mr. Jacques Marchand Municipal et Mr. Vincent Porchet, chef de service, nous ont présenté le préavis et ont répondu avec précision et exactitude à toutes nos questions.

Comme son nom l'indique, le préavis nous propose la création d'une zone 30 km/h et ses aménagements dans le secteur du Grand-Mont. La DGMR (Direction Générale de la Mobilité et des Routes) a décidé de la faisabilité du projet après la remise du rapport d'un bureau d'ingénieurs mandaté par la commune.

## Commission adhoc Préavis 04/2019

Suite à la mise à l'enquête, il n'y a eu aucune opposition. Des places de parc étaient cependant souhaitées mais ce n'était pas possible au vu de la faible largeur de la route.

Il convient de préciser que dans les zones 30km/h il n'y a pas de piste cyclable ni de passage piétons. Par contre celui existant sur le chemin de la Perrause et celui sur la route du Grand-Mont ont été maintenus pour garder une bonne perception du trafic de la part des élèves qui les empruntent pour se rendre au collège. On mentionnera également 2 chicanes hors zone sur le chemin de la Perrause.

Le chemin des Frênes (non mentionné par erreur) est dans le périmètre.

L'étude des plans détaillés ne suscite pas beaucoup d'autres questions.

Il faut noter qu'après une période d'essai d'une année, l'efficacité des mesures sera examinée (pas plus de 15% de dépassement de vitesse au-dessus de 37 km/h admis) afin de valider la zone 30 km/h sous peine de réadaptation voire d'annulation par la DGMR.

Les travaux sont prévus cette année pour les collecteurs et dureront 3-4 mois, ceux pour les aménagements — techniquement — en 2020-2021 selon le plan d'investissement. Pour le trottoir sur la route de la Viane en direction de la Feuillère, ce sera également en 2020-21.

Concernant les bordures au débouché du ch. de la Croix sur la Rte de la Blécherette, elles seront refaites à cause de la malfaçon du travail des entreprises concernées, mais ce chantier n'a pas été intégré à ce préavis pour éviter de le retarder.

## Conclusion

Les membres de la commission chargée d'examiner le préavis 04/19 zone 30 km/h Grand-Mont vous proposent à l'unanimité d'accepter le préavis tel que présenté.

Le Mont-sur-Lausanne, le 26 avril 2019

Président: Alain Chabloz



Membres: Marc Barraud



Alfred Belet



Ofelia De Gregorio



Sébastien Gallus



Sébastien Gremion



Monica Roulin



Jean-Marie Urfer



Rapporteur: Jean-Pierre Muller

